

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 04 DECEMBRE 2025**

**Délibération n°2025.12.187.B**

**Fonds de soutien annuel au GIP Cafés culture**

**LE QUATRE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ à 17 h 30**, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

**Date d'envoi de la convocation :** 28 novembre 2025

**Secrétaire de Séance:** Isabelle MOUFFLET

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **17**

Nombre de pouvoirs: **5**

Nombre d'excusés: **4**

**Membres présents :** Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Monique CHIRON, François ELIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Gérard ROY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

**Ont donné pouvoir :** Gérard DESAPHY à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Gérard DEZIER à Yannick PERONNET, Dominique PEREZ à Michel GERMANEAU, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE, Philippe VERGNAUD à François ELIE,

**Excusé(s):** Michel ANDRIEUX, Jean-Jacques FOURNIE, Thierry HUREAU, Pascal MONIER

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2025**

**DÉLIBÉRATION  
N°2025.12.187.B**

Rapporteur : Madame WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

**FONDS DE SOUTIEN ANNUEL AU GIP CAFES CULTURE**

**PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"**

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REPOND AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : FÉDÉRER PAR LA CULTURE

Enjeux : [10403 -1) SOLIDARITÉ ET ÉQUILIBRE DANS LES POL PUBLIQUES]

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 1 : Accès à la culture

ODD 17 : Renforcer les partenariats

Initié par une démarche innovante, impulsée par les organisations professionnelles représentatives des cafés, hôtels et restaurants (CHR), par les syndicats d'artistes, le ministère de la Culture et les collectivités territoriales, le Groupement d'intérêt public (GIP) « Cafés culture » est créé en avril 2015.

Celui-ci est chargé d'assurer la gestion de deux fonds qui contribuent au développement de l'emploi artistique dans les lieux de proximité.

Le premier fonds, géré depuis 2015 est dédié aux cafés, hôtels et restaurants.

Le second fonds a été créé en juillet 2023 ; il est destiné aux employeurs occasionnels hors cafés, hôtels et restaurants, tels que les comités des fêtes, les petites communes de moins de 3 500 habitants, les lieux atypiques tels que les fermes.

Ces deux fonds sont alimentés par le Ministère de la culture et les collectivités territoriales adhérentes, aux côtés d'entreprises et d'organismes de droit public et privé. Il permet de développer les bassins d'emplois artistiques, notamment le bassin local, de soutenir l'activité de diffusion de spectacles dans des lieux de proximité distincts des lieux de représentations habituels, favorisant ainsi les circuits courts et l'accès du plus grand nombre à la culture. Dans le cadre de ce dispositif, le soutien est porté à hauteur de 39% et jusqu'à 65% du cachet artistique.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20251204-2025\_12\_187B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2025

Publication : 11/12/2025

La participation au GIP répond ainsi à l'ambition de l'agglomération de développer une offre artistique sur l'ensemble du territoire, notamment en milieu rural, avec une programmation estivale pluridisciplinaire lors des « Soirs bleus » qui se déploie sur les 38 communes du territoire, les médiations patrimoniales et missions de conseil du pays d'Art et d'Histoire aux 38 communes, ainsi que des actions décentralisées portées par les 4 établissements culturels communautaires : l'Alpha, le Conservatoire, l'Ecole d'art et la Nef.

La contribution de GrandAngoulême au GIP en 2024 s'élevait à un montant de 10 000 €, comprenant 1 500 € de frais de gestion et 8 500 € dédiés aux deux fonds d'aide. En 2024, ceux-ci ont permis de financer :

- Cafés, hôtels et restaurants : 62 cachets artistiques et techniques versés pour 55 salariés, lors de 33 événements organisés dans 3 établissements inscrits sur le territoire de l'agglomération (Latitude Pub et le Kennedy, le Tumulte), pour un coût total de 3 990,43 €.
- Les autres employeurs occasionnels : 3 cachets artistiques et techniques versés pour 3 salariés aidés, lors d'un seul évènement inscrit sur le territoire de l'agglomération (comité de quartier de Saint-Gelais), pour un montant total de 210,24 €.

### Les financements depuis 2018 :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de spectacles	10	28	39	56	69	40	34
Nombre d'établissements aidés	2	4	5	5	7	5	4
Nombre de cachets versés	32	106	109	238	275	40	65
Montant versé par GrandAngoulême	1 716,30 €	4 783,59 €	4 295,47 €	7 517,21 €	9 657,33 €	1 497,08 €	4 200,67 €

Après une phase d'appropriation par les destinataires du premier fonds, qui a vu son utilisation augmenter progressivement jusqu'à 2022, la fermeture en 2023 d'un acteur essentiel dans ce domaine a provoqué une brusque contraction de l'utilisation de ces financements. Une nouvelle dynamique se dessine toutefois avec l'arrivée de nouveaux acteurs sur le territoire et la perspective de nouvelles actions de promotion du fonds auprès des bénéficiaires potentiels.

En outre, depuis septembre 2025, une nouvelle démarche de sensibilisation est menée par la Nef et le GIP « Cafés Cultures » auprès des organisateurs occasionnels de spectacles sur le territoire de GrandAngoulême. Cette action a pour objectifs de sensibiliser, de transmettre une méthodologie d'organisation d'évènements et de permettre aux organisateurs d'identifier les artistes.

Il est précisé que les financements alloués par les collectivités territoriales membres du groupement sont affectés à des acteurs dont le siège social se situe sur le territoire de la collectivité, dans un principe de complémentarité des financements (Etat, Région, Département, Agglomération, Ville). Les fonds apportés par GrandAngoulême sont cumulatifs. Ainsi, une fois le fonds apporté par GrandAngoulême consommé, ici 10 000 €, les commerces de l'agglomération auront accès au fonds apporté par la région Nouvelle-Aquitaine (jusqu'à concurrence de 50 000 €).

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** l'attribution de la contribution de GrandAngoulême au GIP « Cafés culture » d'un montant de 10 000 € pour 2025.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

<b>Pour : 22</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b> <b>Non votant : 0</b>	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOPE LA DELIBERATION PROPOSEE</b>
---	--